



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

*Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 6 juin 2016 à 18 h 30 a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 3 juin 2016.*

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 6 juin 2016, à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

**SONT PRÉSENTS :**

Mme et MM. les conseillers

Etienne Beaumont  
Bernard Ayotte  
Benoit Voyer  
Guillaume Jobin  
Réjeanne Julien  
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

**Ordre du jour**

1. Adoption du Règlement 588-15 *Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture et l'installation d'une remontée mécanique (convoyeur) pour la pente-école du centre de ski*
2. Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'une remontée mécanique (convoyeur) pour la pente-école du centre de ski
3. Renouvellement des contrats de déneigement des rues
4. Autorisation afin de procéder aux différents appels d'offres dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales des rues André, Dufresne, Moisan, du Jardinier et Guyon
5. Autorisation au directeur du Service des loisirs et de la culture à présenter toute demande d'aide financière dans le cadre des fêtes du 175 ans de Saint-Raymond

✓ Les membres du conseil municipal sont tous présents et consentent à ce que le point 5 *Autorisation au directeur du Service des loisirs et de la culture à présenter toute demande d'aide financière dans le cadre des fêtes du 175 ans de Saint-Raymond* soit ajouté séance tenante, le tout conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

**16-06-151      ADOPTION DU RÈGLEMENT 588-15 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE (CONVOYEUR) POUR LA PENTE-ÉCOLE DU CENTRE DE SKI**

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Mme la conseillère Réjeanne Julien lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 en vue de l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour la fourniture et l'installation d'une remontée mécanique (convoyeur) pour la pente-école du centre de ski;

Attendu qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :**

QUE le Règlement 588-15 *Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture et l'installation d'une remontée mécanique (convoyeur) pour la pente-école du centre de ski* soit adopté.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

16-06-152

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE REMONTÉE MÉCANIQUE (CONVOYEUR) POUR LA PENTE-ÉCOLE DU CENTRE DE SKI**

---

Attendu l'adoption de la résolution numéro 16-02-058 autorisant la coordonnatrice du centre de ski, Mme Josée Pérusse, à procéder par appel d'offres public pour l'achat et l'installation d'une remontée mécanique (convoyeur) pour la pente-école du centre de ski.

Attendu l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres *SÉAO* le 15 mars 2016 ainsi que dans l'édition du journal *Le Martinet* du 22 mars 2016;

Attendu les recommandations de Mme Judith Gagnon, consultante pour la firme DWB consultants inc., à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le jeudi 7 avril 2016 dont voici le détail :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix forfaitaire pour l'ensemble des travaux excluant les taxes</b>	<b>Prix pour travaux optionnels excluant les taxes</b>
<i>Doppelmayr Canada Ltée</i>	<b>205 500,00 \$</b>	<b>18 097,00 \$</b>
<i>Leitner Poma Canada inc.</i>	<b>253 744,40 \$</b>	<b>5 800,00 \$</b>

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

Attendu la confirmation du versement d'une subvention de 65 300 \$ dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de Portneuf;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le contrat pour la fourniture et l'installation d'une remontée mécanique (convoyeur) pour le centre de ski soit octroyé à Doppelmayr Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour une somme de 205 500 \$ plus les taxes applicables.

Quant aux travaux optionnels dont les coûts totalisent 18 097 \$ plus les taxes applicables, ceux-ci seront confirmés par le directeur du Service des loisirs et de la culture au moment de l'exécution des travaux.

La présente résolution et la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense soient prises à même le Règlement 588-15 *Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture et l'installation d'une remontée mécanique (convoyeur) pour la pente-école du centre de ski* lequel est en attente d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**16-06-153**

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DES RUES**

Attendu que les contrats de déneigement des rues octroyés en 2012 (résolution 12-09-267) pour les saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ont pris fin cette année;

Attendu que ces contrats peuvent être reconduits pour deux autres saisons (2016-2017 et 2017-2018), et ce, sur simple résolution du conseil municipal, tel qu'en fait foi l'addenda 2 déposé lors de l'appel d'offres en 2012;

Attendu qu'au cours de ces saisons, les contrats de déneigement ont été modifiés par les résolutions 13-12-357, 14-12-332, 15-01-022 et 15-12-376 afin d'y ajouter des longueurs supplémentaires à la suite de la construction de nouvelles rues;

Attendu que ces modifications viennent augmenter de 0,63 kilomètre le déneigement du lot 1 (niveau 3) et de 1,45 kilomètre le déneigement du lot 2 (niveau 3);

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal accepte de renouveler les contrats de déneigement des rues des lots 1, 2 et 3, et ce, pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018 aux entreprises suivantes, et ce, selon les prix soumissionnés lors de l'appel d'offres et en tenant compte des longueurs supplémentaires qui se sont ajoutées au fil des saisons du contrat :

- À *Fernand Girard Itée* pour le déneigement du lot 1 (secteur centre-ville) pour un montant total de 433 211,40 \$ plus les taxes applicables réparti comme suit pour chacune des deux saisons :

**2016-2017**

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	LONGUEUR (km)	PRIX UNITAIRE (\$/km)	PRIX TOTAL (\$)
A- Niveau 2	8,64	8 480 \$	73 267,20 \$
B- Niveau 3	27,045	5 300 \$	143 338,50 \$

**2017-2018**

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	LONGUEUR (km)	PRIX UNITAIRE (\$/km)	PRIX TOTAL (\$)
A- Niveau 2	8,64	8 480 \$	73 267,20 \$
B- Niveau 3	27,045	5 300 \$	143 338,50 \$

- À *Fernand Girard Itée et Raymond Robitaille excavation inc.* pour le déneigement du lot 2 (secteur sud) pour une somme globale de 694 336,50 \$ plus les taxes applicables répartie comme suit pour chacune des deux saisons :

**2016-2017**

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	LONGUEUR (km)	PRIX UNITAIRE (\$/km)	PRIX TOTAL (\$)
Niveau 3	70,135	4 950 \$	347 168,25 \$

**2017-2018**

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	LONGUEUR (km)	PRIX UNITAIRE (\$/km)	PRIX TOTAL (\$)
Niveau 3	70,135	4 950 \$	347 168,25 \$

- À *Les engrais Neault* pour le déneigement du lot 3 (secteurs nord et ouest) pour un montant total de 886 355,98 \$ plus les taxes applicables réparti comme suit pour chacune des deux saisons :

**2016-2017**

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	LONGUEUR (km)	PRIX UNITAIRE (\$/km)	PRIX TOTAL (\$)
A- Niveau 2	10,070	4 970 \$	50 047,90 \$
B- Niveau 3	85,050	4 558 \$	387 657,90 \$

**2017-2018**

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	LONGUEUR (km)	PRIX UNITAIRE (\$/km)	PRIX TOTAL (\$)
A- Niveau 2	10,070	5 094 \$	51 296,58 \$
B- Niveau 3	85,050	4 672 \$	397 353,60 \$

La présente résolution et les soumissions déposées tiennent lieu de contrat.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

16-06-154

**AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER AUX DIFFÉRENTS APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DES RUES ANDRÉ, DUFRESNE, MOISAN, DU JARDINIER ET GUYON**

Attendu le mandat accordé à la firme Cima + en vue de la réalisation des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour les travaux

de réhabilitation des infrastructures municipales des rues André, Dufresne, Moisan, du Jardinier et Guyon, et ce, aux termes de la résolution 16-03-085;

Attendu qu'il y maintenant lieu de lancer les différents appels d'offres en vue de la réalisation de ces travaux;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder aux différents appels d'offres menant à la réalisation des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales des rues André, Dufresne, Moisan, du Jardinier et Guyon.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**16-06-155**

**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À PRÉSENTER TOUTE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES FÊTES DU 175 ANS DE SAINT-RAYMOND**

Attendu que la Ville de Saint-Raymond fêtera ses 175 ans d'existence en 2017;

Attendu que plusieurs activités et spectacles seront offerts à la population dans le cadre de ces festivités;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture à présenter, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, toute demande d'aide financière dans le cadre des fêtes du 175 ans de Saint-Raymond.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 52.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire